

Réseau Lexicologie, terminologie, traduction
Association internationale sans but lucratif
 c/o Centre de recherche en linguistique appliquée TRADITAL
 Faculté de Lettres, traduction et communication
 Université libre de Bruxelles
 34, rue Joseph Hazard – B-1180 Bruxelles – Belgique
 contact@reseau-ltt.net
 téléphone : + 32.2.650.62.24



MICROBOURSES DE RECHERCHE

LTT-AUF

POUR DOCTORANTS DU SUD

APPEL À CANDIDATURES 2017

Avec le soutien actif de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), le Réseau Lexicologie, terminologie, traduction lance un appel pour l'octroi de trois microbourses de recherche, d'une valeur de 1000 € chacune, réservées aux doctorants¹ des pays du Sud².

OBJECTIFS DU PROGRAMME DES MICROBOURSES

- Encourager des recherches doctorales sur les langues du Sud ;
- Encourager des thèses qui soient en phase avec les besoins de la société ;
- Encourager des recherches doctorales qui débouchent sur une employabilité du diplômé et sur la valorisation de ses travaux ;
- Faciliter une présence du jeune chercheur sur un terrain d'investigation ;
- Offrir au jeune chercheur l'occasion de dialoguer avec les chercheurs d'autres laboratoires ;
- Encourager le jeune chercheur à publier ses résultats de recherche en français.

¹. Par souci de lisibilité typographique, le masculin est utilisé dans ce texte pour désigner des êtres humains sans prédétermination de leur sexe.

². La liste des pays du sud figure à l'adresse https://www.auf.org/wp-content/uploads/2017/05/2017_-_bareme_de_cotisations_et_classification_des_pay_selon_la_banque_mondiale.pdf.

RÉSULTATS ATTENDUS ET IMPACT SOUHAITÉ

- Amélioration des connaissances sur les langues partenaires ;
- Participation active au rayonnement des cultures et des langues dans leur diversité ;
- Enrichissement des langues partenaires en vue de la traduction et de l'enseignement bilingue ;
- Soutenances de thèses accompagnées d'une production de contenus ou de méthodes utilisables au sein de la société ;
- Visibilité des travaux de recherche menés en langue française ;
- Pouvoir d'attraction vers les laboratoires du Réseau LTT, et leurs universités membres de l'AUF.

ÉTUDIANTS ÉLIGIBLES

L'appel est destiné aux étudiants inscrits à un programme de doctorat relevant des domaines de recherche couverts par le réseau LTT : lexicologie, terminologie et science de la traduction (consulter le texte des statuts à l'adresse http://www.ltt.auf.org/IMG/pdf/Statuts_Lt_version_finale.pdf).

Sont considérés comme doctorants du Sud, les étudiants qui possèdent la nationalité d'un pays du Sud ou sont apatrides et sont inscrits au doctorat dans une université du Sud ou du Nord. Ils doivent être rattachés à une institution membre de l'Agence universitaire de la francophonie³ (université, grande école, réseau universitaire et centre de recherche scientifique).

MODALITÉS PRATIQUES

Utilisation

Le programme vise, très spécifiquement, à donner aux doctorants les moyens de mener un travail d'enquête de terrain en quittant quelques semaines le campus de leur université pour séjourner dans un lieu d'investigation : il peut s'agir d'un milieu particulier (observer des activités scolaires, écouter les dialogues dans un centre de santé, procéder à une enquête linguistique...) ou encore d'un laboratoire d'une université voisine offrant des outils utiles à la recherche (laboratoire de phonologie, équipe d'ingénierie linguistique, fonds documentaire à consulter...). La bourse doit permettre au jeune chercheur de mener une recherche au service de la société et qui soit en phase avec des besoins réels.

Les bénéficiaires des bourses devront s'engager à rédiger leur thèse en langue française et à mentionner l'aide reçue.

Sélection et financement

L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers et se fait exclusivement au mérite, sans tenir compte des spécialités. Le jury chargé du classement agit en toute indépendance du Bureau de LTT. Il est composé de membres représentant les spécialités de recherche du réseau.

³. Voir la liste des membres de l'AUF à l'adresse https://www.auf.org/les_membres/nos-membres.

Les lauréats s'engagent à adhérer au Réseau LTT⁴ et à envoyer un compte rendu au président de LTT, au plus tard 4 semaines après la fin du séjour. Ce compte rendu devra être visé par le directeur/la directrice de thèse. Les justificatifs du voyage et du séjour accompagneront ce compte rendu.

Sous réserve de l'effectivité du financement par l'AUF, la bourse octroyée s'élève à 1000 €. 85 % de la bourse (850 €) seront versés au moment du départ sur le compte personnel du lauréat, puis le reliquat (150 €) après remise du rapport de mission. La bourse doit être utilisée dans le courant de l'année civile 2017 et n'est pas renouvelable.

Les universités et laboratoires de rattachement ne sont pas autorisés à réclamer une partie du montant de la bourse.

Soumission

Le dossier de candidature comportera :

- une déclaration de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherche ;
- le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ; un plan de la thèse serait bienvenu.
- l'avis circonstancié du directeur de recherche mettant l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
- un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses ;
- l'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au président du réseau LTT ;
- le CV du doctorant (données personnelles, cursus universitaire, publications, colloques...) ;
- l'attestation d'inscription en thèse.

Le concours sera ouvert par le président et immédiatement diffusé. L'avis de concours sera également consultable sur le site de LTT.

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier électronique à l'adresse bourses@reseau-ltt.net, en un seul fichier PDF, et ce avant le **jeudi 31 août 2017** à minuit. L'envoi devra être accompagné d'une demande d'accusé de réception électronique.

Le jury arrêtera la liste définitive des candidats, puis classera 3 lauréats. Une liste supplémentaire sera présentée par le jury et servira en cas de désistement d'un lauréat.

Le classement sera transmis au président de LTT pour affichage sur le site et sera communiqué par courrier électronique aux lauréats et à leur directeur de thèse pour le vendredi 15 septembre 2017, au plus tard.

⁴. L'adhésion est gratuite. Voir http://www.ltt.auf.org/article.php3?id_article=648.